

2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Animation _____	2
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Audiovisuel _____	4
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Commerce _____	6
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Industrie _____	8
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Journalistes _____	10
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Particuliers _____	12
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Prestataires.tertiaire _____	14
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Restauration _____	16
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Routiers _____	18
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Soin.domicile _____	20
2024.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Spectacle _____	22

**ANIMATION, ÉDUCATION
POPULAIRE ET LIEN SOCIAL :
DES MÉTIERS ET UNE UTILITÉ
SOCIALE IRREMPLAÇABLES.**

**AGISSONS POUR
LA RECONNAISSANCE
ET LA REVALORISATION
DE NOS MÉTIERS !**



Éducation populaire, centres de loisirs, centres sociaux, régies de quartier, activités culturelles et d'éducation à l'environnement, artistiques ou scientifiques... L'ensemble de ces espaces de rencontres et des loisirs éducatifs sont des secteurs clés du lien social, de l'épanouissement et de l'émancipation.

Nous sommes des centaines de milliers de salarié·es à agir au quotidien mais bien souvent rendu·es invisibles et avec des droits et statuts au rabais. Ces secteurs sont en crise profonde du fait d'un manque criant de reconnaissance. Si l'animation et ces secteurs sont des laboratoires du lien social et de l'émancipation, ils sont aussi trop souvent des laboratoires de précarité.

L'Union syndicale Solidaires, grâce à sa représentativité dans la branche Éclat (Animation) et dans d'autres branches, participe à l'information des salarié·es, à la formation à leurs droits, aux mobilisations et négociations de la Convention Collective.

Ces élections dans les très petites associations sont l'occasion de donner du poids à l'Union syndicale Solidaires dans les secteurs de l'Animation de l'éducation populaire et du lien social :

- **Pour une revalorisation et une meilleure reconnaissance de l'ensemble des métiers des secteurs de l'animation et du développement social.**
- **Pour lutter contre la précarité et les temps partiels subis, pour des métiers reconnus et des contrats décents, «mettre fin au contrat d'engagement éducatif!»**
- **Pour une augmentation massive des salaires.**
- **Pour lutter contre la marchandisation du secteur.**
- **Pour de meilleures conditions de travail avec des temps de préparation dignes, la fin des dérogations aux taux d'encadrements et la fin des coupures multiples dans les journées de travail.**
- **Pour des espaces de loisirs inclusifs pour les enfants en situation de handicap avec des AESH qui interviennent dans les temps de loisirs.**

Les métiers du lien doivent être les vrais métiers d'avenir!

La pédagogie demande qu'on s'en donne les moyens!

Animer, c'est faire vivre!

Même en centres de vacances ou de loisirs, le droit du travail ne doit pas être en vacances!

L'éducation populaire n'est pas une marchandise!

Des espaces éducatifs vraiment pour toutes et tous!

Nous nous mobilisons pour que le secteur et les professionnel·les de l'animation et du développement social soient vraiment reconnu·es, autant par les employeurs que par les politiques publiques.

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE
VOTONS SOLIDAIRES!**

ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS
DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA

VOTER POUR
LE RESPECT DE NOS
DROITS



SALARIÉES DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA,

les attaques en ce moment sont nombreuses. Le régime de l'intermittence ne tient qu'à un fil. L'Union syndicale Solidaires par son syndicat Sud Culture se bat pour garantir nos conditions de travail, vivre et ne pas survivre de nos métiers.

L'absence d'instance représentative du personnel, l'isolement au travail ou encore la proximité avec l'employeur ne doivent pas faire des métiers de l'audiovisuel et du cinéma aussi bien dans la création, la production, la diffusion ou l'exploitation, un frein à l'exercice et au respect des droits des salarié-es.

La pandémie a accentué les difficultés actuelles de notre secteur où la concurrence entre les acteurs traditionnels et ceux du numérique s'exacerbe, aggravant nos conditions de travail, où la fréquentation en berne des salles de cinéma entraîne des destructions d'emploi et où l'intelligence artificielle transforme petit à petit certains de nos métiers les menaçant de disparaître.

Précarité, pénibilité et perte de pouvoir d'achat, voilà le quotidien de nombreux métiers de notre secteur. Il nous est demandé toujours plus de polyvalence non reconnue avec des fiches de poste un peu trop vagues afin d'être fourre-tout et de devoir accepter toute nouvelle mission sans aucune compensation ou reconnaissance financière! S'ajoutent à cela des postes de travail dont l'ergonomie est insuffisante pour s'éviter certaines pathologies (troubles musculo-squelettiques, mal de dos, etc.) et nous sommes rarement consultés pour les faire évoluer dans le bon sens.

En parallèle, notre secteur vit une petite révolution depuis la libération de la parole notamment des Femmes permettant enfin de mettre un coup d'arrêt à des violences sexuelles et agissements sexistes parfois systémiques. Bien sûr, la société ne retient que les grands noms du cinéma mais à notre échelle la situation évolue avec des sensibilisations obligatoires, des conditions imposées aux employeurs comme des référents sur les lieux de tournage ou l'introduction de cette problématique au sein d'Audiens, de l'AF-DAS et du CNC.

En votant Solidaires, nous ne laisserons plus nos employeurs décider pour nous, nous imposer ce que nous ne désirons pas! Nous ne les laisserons plus nous manipuler, s'approroprier et se partager les « richesses » qui nous sont dues!

ENSEMBLE NOUS NOUS BATTRONS !

Contre la précarité, il nous faut de meilleures conditions d'emploi :

- Pour l'augmentation immédiate des bas salaires : salaire minimal de 2000 € net mensuel et 400 € d'augmentation immédiate ;
- Pour une assurance chômage étendue en termes de conditions d'ouverture de droits (maintien des droits pour les arrêts maladie de – de 3 mois, facilitation du droit d'option vers les annexes) et son élargissement aux artistes/ auteur-rices ;
- Pour lutter contre le recours aux microentreprises, obligation du recours à l'intermittence et embauche en CDI.

Pour une culture émancipatrice, il nous faut plus de garanties :

- Pour une autre politique culturelle qui réponde prioritairement aux besoins des 1^{er-es} concerné-es en prenant en compte leur parole et leur vécu ;
- Pour une augmentation conséquente des budgets alloués (festival, création...);
- Pour une meilleure reconnaissance de nos métiers, intégration au régime de l'intermittence des ouvriers et techniciens engagés par des employeurs du cinéma ;
- Pour conserver un service public diversifié, arrêt immédiat de la réforme de l'audiovisuel public.

Pour une meilleure représentation des salarié-es, il nous faut plus de libertés et de droits :

- Pour une égalité femmes-hommes réelle en termes de salaires et d'accès aux postes à responsabilité ;
- Pour un accès garanti aux congés maternité/paternité, arrêt maladie, à la formation continue, à la protection complémentaire, à la médecine du travail, etc. ;
- Des instances représentatives du personnel spécifiques dans les structures de – de 11 salarié-es ;
- Une présence effective des salarié-es ou de leurs représentant-es dans les Conseils d'Administration avec un droit de veto suspensif.

Voter Solidaires, c'est vivre autrement le syndicalisme, c'est devenir acteur de notre combat, c'est construire un avenir pour notre secteur et ses salarié-es.

**DU 25 NOVEMBRE 2024
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
VOTEZ ET FAITES VOTER SOLIDAIRES**



SALARIÉ·E·S DU COMMERCE, NE COMMERCIALISONS PAS NOS DROITS!

Pour les élections de vos
représentant·e·s, voter
SUD-SOLIDAIRES c'est
soutenir un syndicalisme
qui défend les intérêts
des salarié·e·s avant tout.



Union
syndicale
Solidaires

POUR DÉFENDRE VOS DROITS, SOYONS SOLIDAIRES!

Salarié·e·s des commerces, des supérettes, des magasins spécialisés ou généralistes, dans de petites entreprises, nous entretenons un rapport particulier au travail et à l'employeur.

Notre syndicat, l'Union syndicale Solidaires, s'est construit sur des valeurs démocratiques et égalitaires grâce à l'engagement bénévole de milliers de travailleurs·ses, de retraité·e·s et d'étudiant·e·s à travers tout l'hexagone et les départements et collectivités d'outre-mer.

Des conseiller·e·s du salarié·e·s pour vous accompagner aux entretiens de licenciement, **des permanences juridiques** pour vous renseigner et vous aider gratuitement, **des défenseurs·ses syndicaux** (près de 1000 rien qu'en Île-de-France) pour vous représenter devant le Conseil de Prud'hommes.

Nous travaillons souvent très tôt ou très tard, les samedis et dimanches, et faisons régulièrement des heures supplémentaires de nous-mêmes, parfois sans les déclarer. Nous devons être polyvalents, jongler entre la caisse, renseigner les clients, refaire les rayons, recevoir les colis, passer commande, etc.

Notre employeur, nous le côtoyons tous les jours, nous le tutoyons, nous plaisantons avec lui. On se raconte les problèmes, on se fait confiance, on s'arrange à l'oral.

Ce fonctionnement particulier ne doit pourtant pas faire oublier que **les salarié·e·s ont des droits**, et qu'il y

a des règles, que le travail le dimanche et les jours fériés est encadré, par des limites, des majorations de salaires ou des compensations en repos. De même, pour le travail tard et les heures supplémentaires.

Ce fonctionnement particulier ne doit pas non plus faire oublier qu'il y a un patron et des salarié·e·s. Ce lien de subordination ne se rompt pas avec des promesses orales et, hélas, en cas de conflit, le «on s'arrange entre nous» à l'oral montre vite ses limites lorsque l'on n'a alors plus le moindre élément écrit pour nous soutenir.

Notre syndicat souhaite bien sûr que les choses se passent au mieux dans votre entreprise, mais nous n'oublions pas que les choses ne sont pas si simples.

C'est ce qui nous amène à nous mobiliser pour informer les salarié·e·s de leurs droits, les aider à les faire respecter, et **lutter ensemble pour augmenter le pouvoir d'achat.**

Pour défendre vos droits, **appelez-nous.**

Pour soutenir notre syndicalisme, **votez pour nous.**

**DU 25 NOVEMBRE 2024
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
VOTEZ POUR SOLIDAIRES**

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
01 58 39 30 20



LES RAISONS DE REJOINDRE SUD INDUSTRIE

Se syndiquer à SUD Industrie, c'est rechercher une protection sociale collective contre l'isolement face à l'employeur et ses sbires. Ça n'est certainement pas adhérer à une mutuelle. Tout au contraire, c'est s'engager résolument dans un combat avec ses collègues, pour défendre les intérêts collectifs des salarié-e-s tout en promouvant nos valeurs de solidarité, de partage et de respect.

PARTICIPER À SUD INDUSTRIE C'EST S'ENGAGER À :

- **ÊTRE SOLIDAIRE**, parce que c'est ensemble que nous réussirons à faire changer les choses.
- **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COLLECTIFS** dans l'entreprise qui peuvent aussi concerner des problèmes sociaux : précarité, chômage, racisme, égalité hommes-femmes, international.
- **ÊTRE UNITAIRE**, parce que l'unité est l'outil essentiel pour se défendre et arracher de nouveaux acquis sociaux [l'unité, n'exclut ni les débats, ni les différences d'idées ou d'opinions, et d'action].
- **ÊTRE DÉMOCRATIQUE**, parce que c'est à partir des idées de chacun et chacune, exprimées dans des cadres collectifs – assemblées générales, conseils syndicaux – qu'émergent les projets collectifs et les revendications.
- **REFUSER TOUT DOGME** de bonnes ou mauvaises idées, et ne pas se laisser dicter sa conduite.
- Être syndiqué-e à SUD Industrie c'est simplement agir pour garder ou retrouver sa dignité ; être acteur et actrice du changement de ses conditions de travail et de vie.

Au sein de chaque entreprise, les militant-e-s de SUD Industrie ne se bercent pas d'illusions sur le dialogue social. SUD Industrie refuse l'individualisation de chaque poste de travail, par laquelle les directions cherchent à nous isoler pour empêcher toute défense, voire toute offensive collective. Nous refusons qu'un-e salarié-e puisse être rendu-e coupable des conséquences néfastes d'une organisation du travail, dont le seul objectif est de satisfaire les intérêts des actionnaires et du patronat.

Quand un-e salarié-e est attaqué-e, tous sont visés. Dès lors nos valeurs sont en danger, il n'y a pas de préalable pour défendre collectivement la victime.

Être syndiqué-e à SUD Industrie, c'est aussi refuser la fatalité, c'est faire partie de ces salarié-e-s qui veulent changer le cours des choses. C'est aussi la possibilité de s'organiser, de discuter, de réfléchir, de rassembler les énergies et les connaissances.

Être syndiqué-e à SUD Industrie, c'est se battre pour créer des conditions d'actions efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux.

Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales ne peut suffire si, dans le même temps, rien n'est fait pour s'attaquer aux racines de ces décisions. C'est pourquoi notre syndicalisme ne s'arrête pas à la porte du bureau, de l'atelier ou du chantier, et s'inscrit pleinement dans un mouvement global.

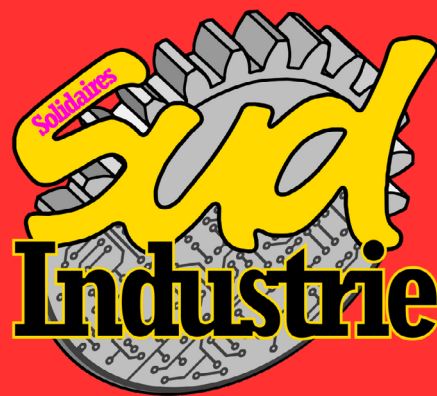
C'est ainsi que nous nous organisons par lieu de travail, d'entreprise, et également au niveau local, régional, national ; mais aussi à l'international, par le biais des structures de SUD Industrie, et des autres syndicats SUD réunis localement et/ou nationalement au sein de Solidaires.

Union Fédérale SUD Industrie
sudindustrie.org

CHARTRE SYNDICALE

22 SEPTEMBRE 2023

EN QUALITÉ DE MILITANT-E MEMBRE D'UN SYNDICAT SUD INDUSTRIE, JE M'ENGAGE À PORTER ET DÉFENDRE LES VALEURS ET PRATIQUES SYNDICALES SUIVANTES :



1. RECONNAÎTRE les intérêts communs entre travailleurs et travailleuses : salarié-e-s de l'entreprise (CDI, CDD, etc.), intérimaires, sous-traitants, fournisseurs, retraités, privés d'emploi, y compris des autres pays.

2. DÉFENDRE les intérêts des travailleurs-ses passe par la construction d'un rapport de force. La première étape repose sur l'information, l'écoute et le débat avec les travailleurs-ses. Les moyens d'actions sont discutés de la même façon, tout en favorisant les libertés syndicales et la liberté d'expression dans l'entreprise.

3. ASSURER un fonctionnement démocratique nécessite une information de tous les adhérent-e-s et des prises de décisions débattues en Section, Syndicat et/ou Fédération et à chaque fois que c'est possible au consensus sinon par un vote.

4. INSCRIRE l'action syndicale en toute indépendance du patronat et de l'État **dans une visée interprofessionnelle et sectorielle**, en partant du réel pour aller vers l'idéal, de l'entreprise à la branche, il faut faire vivre la solidarité entre tous les travailleurs-ses.

5. SE PERFECTIONNER à travers la **formation pour construire l'émancipation individuelle et collective est primordiale**, en réaffirmant le rôle de chaque adhérent-e. L'action syndicale repose sur une compréhension du contexte social, une maîtrise de la législation : c'est un engagement réciproque, l'adhérent-e s'engage à se former, le syndicat à fournir les moyens nécessaires dans le cadre de ses orientations.

6. EXCERCER pleinement les mandats électifs (dont CSE qui est un outil au service de notre action syndicale) et désignatifs (DS, RS, RSS etc.) sur la **base des décisions collectives et des valeurs du syndicat**.

7. AVOIR un comportement militant **exemplaire basé sur l'éthique** (heures de délégation, etc.) pour réaffirmer les droits et devoirs de chacun, être irréprochables et légitimes dans le cadre de l'action syndicale. Le paiement des cotisations permet de matérialiser l'adhésion, base du financement et de l'indépendance du syndicat.

8. BASER la négociation collective sur la transparence, l'information et les compte-rendus réguliers aux adhérent-e-s et au personnel. L'élaboration du cahier revendicatif doit se faire dans le cadre d'orientations des décisions du syndicat et notamment sur des revendications transitoires.

9. BÂTIR l'Égalité - dont Hommes/Femmes sans concession, la laïcité comme unité de la classe ouvrière dans une vision universaliste et internationaliste. L'antiracisme et la lutte contre tous les fascismes et intégrismes religieux est un engagement quotidien, et ceci en faisant vivre la solidarité entre travailleurs-ses y compris à l'international.

10. LUTTER pour la reconquête sociale et industrielle, passe à la fois par le développement de l'emploi dans nos secteurs, de l'augmentation générale des salaires, et d'un changement d'organisation de travail en faveur des salariés. Il s'agit aussi de penser ici et maintenant la planification démocratique des secteurs industriels, en faisant du syndicat un outil de contre-pouvoir.

11. PRATIQUER l'autogestion comme moyen et but, à la fois dans nos pratiques syndicales mais aussi comme objectif de transformation radicale de la société notamment par la socialisation des moyens de production.

ELECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Du 25 novembre au 9 décembre 2024

SNJ

*Syndicat National
des Journalistes*

Union
syndicale

Solidaires

Dans les télés ou les radios locales, privées ou associatives, dans des journaux ou magazines, en agences de presse ou sur le web, vous êtes **4 000 journalistes** à travailler dans des entreprises de moins de 11 salariés.

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, désignez LE syndicat qui défendra vos intérêts ! Malgré l'absence de Comité social et économique dans vos entreprises, les journalistes ont des droits ! Faites vous entendre en votant en ligne.

**Mettez le
SNJ
entre vous et
votre employeur !**

**Voter Solidaires
C'est voter SNJ**

Voter Solidaires c'est voter SNJ

Le Syndicat national des journalistes se présente **sous la bannière de l'union syndicale Solidaires, dont il est membre fondateur, tout en conservant son identité.**

Le SNJ, incontournable chez les journalistes

Première organisation de la profession, le SNJ a obtenu 55% des suffrages, en décembre 2021, lors des élections nationales à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Le SNJ s'appuie sur son réseau de militants, ses délégués dans les entreprises, ses permanences (action juridique, pôle pigistes, action syndicale, permanences emploi, fiscalité, déontologie), pour aider les consocieurs et confrères en difficulté, en particulier les plus fragiles d'entre eux, salariés isolés et/ou à statut précaire, face à leur employeur.

Plus d'un siècle de conquêtes

Fondé en mars 1918, le SNJ a participé à l'ensemble des grandes conquêtes de la profession. Il a inspiré **tous les textes** qui régissent et protègent aujourd'hui les journalistes français, de la rédaction de la [Charte d'éthique professionnelle \(1918-1938-2011\)](#), à la reconnaissance des droits d'auteur, en passant par la naissance du statut, la création de la Commission de la carte, la clause de cession, la clause de conscience, et la rédaction de [la convention collective nationale de travail des journalistes](#), étendue à toute la profession. Le SNJ est membre fondateur de la Fédération internationale des journalistes créée en 1926 à Paris. Paris accueillera en mai 2026, le centenaire de la FIJ, instance qui regroupe 600 000 journalistes dans 146 pays.

Le SNJ, sur tous les fronts

Grâce à l'expertise de ses représentants, qui exercent tous la profession de journaliste dans leurs rédactions – le SNJ ne compte pas de permanents syndicaux mais des salariées embauchées pour venir en soutien à ses militants – le syndicat est de **tous les combats** : indépendance des rédactions, lutte contre les concentrations et les entraves à la liberté de la presse, **conditionnalité des aides** publiques afin de mieux garantir le pluralisme et la qualité de l'information, défense d'un **audiovisuel public renforcé**, rôle des journalistes dans l'éducation aux médias et à l'information, régulation de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative... Le SNJ a pris une part active aux **Etats généraux de la presse indépendante** comme aux Etats généraux de l'information. Une contribution écrite a été publiée à cette occasion : Les 12 travaux pour une information de qualité (<https://www.snj.fr/decouvrez-les-12-propositions-du-snj-pour-une-information-de-qualite/2144>). Représenté dans toutes les formes de presse, le SNJ négocie – localement et au niveau national – les salaires, les grilles de qualification, l'égalité professionnelle, la formation, la prévoyance dans dix branches de la presse et de médias, des agences de presse aux radios locales privées. Le SNJ négocie en ce moment une **grille conventionnelle de qualifications et de salaires pour la presse en ligne et les pure-players.**

Le SNJ, cœur battant de la déontologie

La première organisation de la profession est à l'initiative de la création du Conseil de déontologie journalistique et de médiation, fondé en 2019 à Paris. Cette **instance nationale de déontologie** a pour mission de débattre des pratiques professionnelles. Elle peut être saisie de tout acte journalistique et, après instruction, émettre un avis consultatif.

Contacts

Suivez toute l'actualité de la profession du SNJ sur :

✉ @SNJ_national

Une question, un problème, besoin d'un conseil ? Envoyez un mail à snj@snj.fr

Retrouvez toutes les grilles de salaires, la convention

collective, notre actualité sur le site du SNJ.

Le groupe  du pôle pigistes du SNJ compte plus de **4 000 membres.**

 : [snj_journalistes](#)
Syndicat National des Journalistes

33, rue du Louvre
75002 Paris

Le SNJ toujours aux côtés des pigistes

Le SNJ est à l'origine de l'arrêté publié au JO le 30 octobre 2020 qui modifie les conditions **d'ouverture de droits aux indemnités journalières de Sécurité sociale** (maladie, maternité/adoption, paternité et accueil de l'enfant, invalidité, décès) pour les journalistes rémunérés à la pige. Désormais, ils peuvent accéder aux IJSS dans les mêmes conditions de cotisation que les salariés rémunérés à l'heure. Auparavant, il leur fallait avoir cotisé 3,4 fois plus !

Le SNJ lutte contre l'auto-entrepreneuriat, qui va à l'encontre du salariat. Le journaliste professionnel est un salarié, ce qui permet la protection de la convention collective nationale des journalistes (droits et devoirs) et aussi les avantages sociaux (anciennetés et 13^e mois).

Le SNJ et l'intelligence artificielle

L'arrivée de l'IA dans les rédactions interroge nos pratiques et surtout nos contenus. Comment l'auditeur, le spectateur ou l'internaute fera demain la différence entre un article écrit par un professionnel, un journaliste dont c'est le métier, et un logiciel ? Le SNJ exige des **garanties sur l'emploi, sur l'organisation des rédactions, sur la traçabilité des données** produites par des journalistes et utilisées par l'IA. Le SNJ dénonce l'introduction de l'IA à bas bruit dans les rédactions, sans aucun contrôle éditorial.

Le SNJ et la liberté de la presse

De plus en plus de confrères et de consocieurs sont empêchés d'exercer leur mission d'informer par des procédures juridiques et des pressions d'où quelles viennent. Le SNJ milite pour une législation qui permettra enfin de **faire cesser ces procédures-bâillons**, souvent menées par des hommes d'affaires qui ne veulent pas qu'on puisse enquêter sur leurs activités. **Le journaliste est le garant d'une démocratie digne de ce nom** insiste la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le SNJ est également membre-fondateur de l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse (Ofalp).

Le SNJ, soutien des radios associatives

A l'occasion de son 106^e congrès du 16 au 18 octobre dernier à Nancy, **le SNJ a appelé le gouvernement à ne pas débrancher les radios associatives.** Le projet de loi de finances 2025 entend réduire de 30 % (soit 10,4 millions d'euros) le Fonds de soutien à l'expression radiophonique, qui assure à ces radios non commerciales de poursuivre leurs missions. L'Assemblée a suspendu cette suppression mais le SNJ veille au grain.

Ne restez pas seul, rejoignez le SNJ !

Vous travaillez dans une radio, dans une agence, dans un hebdo, au sein d'une toute petite équipe, ne restez pas isolé : rejoignez le SNJ ! Pour mieux connaître **vos droits**, apprendre à les faire respecter, pour échanger des informations avec des consocieurs et des confrères, pour en débattre, pour partager des considérations critiques sur l'information en continu, pour **partager une réflexion sur l'évolution de notre métier et de nos conditions de travail**, pour défendre une éthique de l'information, combattre le mélange des genres, promouvoir les femmes journalistes dans les rédactions, **lutter contre le harcèlement et les comportements sexistes, adhérez au SNJ.** Pour défendre vos confrères et vos consocieurs, apprendre à négocier, siéger dans les instances paritaires de la profession, pour vous inscrire dans un collectif de travail, dans un objectif de transformation de la société, militez au SNJ.

Tél. : 01 42 36 84 23

snj@snj.fr

✉ : @SNJ_National

Union syndicale Solidaires

31 rue de la Grange aux Belles
75 010 Paris

Tél. : 01 58 39 30 20

contact@solidaires.org

✉ : @UnionSolidaires

Fédération internationale des journalistes (FIJ)

IPC-Residence Palace
Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0)2 235 22 00

ifj@ifj.org

✉ : @IFJGlobal



SALARIÉE-E D'UN PARTICULIER ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

Vous êtes plus d'un million à travers tout le pays. Vous êtes une force, rejoignez le syndicat pour vous faire entendre et vous faire respecter !



Union
syndicale
Solidaires

SALARIÉ-E-S DU PARTICULIER EMPLOYEUR, NOUS AVONS DES DROITS!

Nous, salarié-e-s du particulier employeur, nous nettoions, repassons, rangeons, etc. Nous pouvons aussi jardiner ou bien bricoler. Pour l'essentiel, nous cuisinons, langeons, endormons, promenons, etc. Tout ce que nos employeurs ne veulent plus, ne savent pas ou ne peuvent plus faire : nous l'accomplissons.

Le syndicat, notre outil pour connaître et défendre nos droits

Tous ces gestes du quotidien, nous les assumons dans des conditions souvent difficiles, parfois en jonglant entre plusieurs contrats, en étant confronté-e-s au meilleur comme au pire de la nature humaine et à l'intimité des personnes pour lesquelles nous travaillons.

Nous avons donc instamment besoin que nos professions soient considérées comme un métier à part entière et nos droits respectés. C'est pour cela que le syndicat existe, parce qu'il est plus facile d'y parvenir ensemble, collectivement, plutôt qu'en tête-à-tête avec notre employeur. Le syndicat nous fait connaître nos droits, il peut aussi nous aider à les faire respecter.

Et aussi contribuer à les améliorer!

Nous ne voulons plus de l'application d'un code du travail au rabais au motif que nos employeurs sont des personnes et non des entreprises et qu'ils ne connaissent pas ce dernier. Que ce soit en termes de limitation du temps de travail, de conditions de travail, de bonne santé au travail, de rémunération satisfaisante... le code du travail doit être le même pour tout le monde!

Ainsi, nous voulons avoir le droit d'être épaulé-e-s dans les moments les plus difficiles : lors de la rupture de notre contrat de travail par exemple, l'assistance par un-e conseiller-e du/de la salarié-e est proscrite compte tenu du caractère privé du domicile de notre employeur. L'Union syndicale Solidaires revendique que l'entretien préalable au licenciement se tienne en présence d'un-e conseiller-e et, à défaut, à la mairie dont relève l'habitation de la personne qui nous emploie. Solidaires revendique par ailleurs qu'entre deux emplois, les salarié-e-s voient leur salaire maintenu, qu'ils et elles bénéficient d'une obligation de reclassement sans limite de temps dans un emploi équivalent et sans perte de rémunération, autant de droits dont le financement doit être assuré par un fonds patronal.

Nous nous occupons des enfants des autres, parfois plus que des nôtres; nous nous occupons des parents des autres, parfois plus que de nos propres parents; nous nous occupons des logements des autres, parfois plus que de nos propres logements. Nous sommes plus d'un million à travers tout le pays à fournir un travail ô combien essentiel; ensemble, nous sommes une force, rejoignons le syndicat pour nous faire entendre et respecter!

**DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
VOTONS ET FAISONS VOTER
SOLIDAIRES**

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
01 58 39 30 20

Sud EMPLOIS SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL : UNE AUTRE CONVENTION COLLECTIVE EST POSSIBLE!

**Vous travaillez dans
une entreprise de moins
de 11 personnes et dans
les métiers de la convention
collective « Prestataires de
services du secteur tertiaire » :**

- Renseignement économique
- Recouvrement de créances
- Animation commerciale
- Domiciliation entreprise
- Accueil événementiel
- Accueil téléphonique
- Accueil en entreprise
- Optimisation linéaire
- Centres d'appels
- Enquête civile
- Traduction



CHÈR-E-S COLLÈGUES,

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, l'ensemble des salarié-e-s des entreprises de moins de 11 salarié-e-s voteront pour les élections dans les très petites entreprises / associations. Ce vote permettra notamment de déterminer la représentativité syndicale pour les négociations au niveau de la convention collective ou pour la désignation des conseillers prud'homaux.

Pour **SUD-SOLIDAIRES**, cette élection doit être avant tout un référendum où chaque salarié-e pourra se prononcer sur le bilan de la politique sociale de notre secteur d'activités (salaire, formation, mutuelle prévoyance...). Notre présence dans la convention collective, a permis de nous opposer à certaines régressions sociales et surtout à porter une voix différente. **SUD-SOLIDAIRES** essaye d'y orienter les négociations de branche en proposant des revendications alternative et en poussant à l'unité syndicale afin que la voix des salarié.e soit entendue y compris via la grève.

A l'heure de l'intelligence artificielle (IA), la question de l'emploi doit être une priorité, d'autant plus que des métiers de notre convention collective sont en danger (traduction, secrétariat...). L'obsession de nos patrons de produire coûte que coûte des bénéfices, quitte à supprimer des milliers d'emplois, empêche pour l'instant l'instauration de règles sociales autour de l'IA et de solution pour les salarié.es. Notre convention collective est aussi régulièrement pointée du doigt pour ses minima en dessous du SMIC. Il faut dire que, depuis 2005, nous ne cessons de perdre mensuellement du pouvoir d'achat, entre 50 et 300 euros (selon le coefficient) par rapport au SMIC.

Avec votre vote, il est donc important de déterminer clairement le syndicalisme que vous voulez : soit au service des salarié-e-s; soit au service des patrons. **Nous, nous avons choisi... C'est le camp des salarié-e-s!**

ENSEMBLE, EXIGEONS UNE AUTRE CONVENTION COLLECTIVE!

Ces élections doivent permettre de renforcer le poids dans les négociations de **SUD-SOLIDAIRES**. Alors oui, il faut un syndicat capable de défendre n'importe quel-le-s salarié-e-s, capable de saisir les autorités judiciaires ou administratives, en clair capable de faire respecter nos droits et de dire STOP! Un syndicat offensif pour une autre répartition des richesses, qui résiste et propose de nouveaux droits!

ENSEMBLE, ORGANISONS-NOUS!

Nous devons arrêter de subir, arrêter de penser que tout cela est inéluctable, arrêter de se dire que nos renoncements à nos acquis sociaux permettront de sauver nos emplois... Nous devons continuer à nous mobiliser car c'est bien toutes et tous ensemble que nous pouvons changer les choses et ce, malgré notre isolement...

Avec SUD-SOLIDAIRES, chaque voix de salarié-e y compris de la plus petite des entreprises/association sera entendue, reconnue et respectée. Il est temps pour nous que le chacun pour soi devienne le chacun pour nous. Si nous voulons construire nos droits, c'est maintenant!

Il est urgent de briser ces années de stagnation sociale! Pour cela votre bulletin de vote doit appuyer un syndicalisme 100 % au service des salarié-e-s. **VOTEZ SUD-SOLIDAIRES!**

Une partie de nos revendications :

- **100 euros net d'augmentation par mois immédiatement;**
- **Un 13^e mois pour toutes et tous;**
- **Des horaires et des séquences de travail respectant la vie privée et la santé psychique de toutes et tous;**
- **Une classification prenant en compte notre ancienneté et nos tâches réelles;**
- **Une meilleure prise en charge des frais santé et prévoyance;**
- **Un accord télétravail de branche permettant à chacun-e de garantir ses droits et des conditions de travail décentes.**

**DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE
VOTEZ SUD-SOLIDAIRES!**

SUD Prestataires de Services

WhatsApp : 06 61 70 49 49

Site web : sudptt.org/prestataires

Linkedin : [syndicat SUD Prestataires de Services](https://www.linkedin.com/company/syndicat-sud-prestataires-de-services)

FB : [@sudsolidairesprestataires](https://www.facebook.com/sudsolidairesprestataires)

SALARIÉES DE L'HÔTELLERIE RESTAURATION

FAISONS

Faisons respecter votre contrat
de travail, améliorons vos
conditions de travail, luttons
contre toutes les discriminations !
Ensemble nous pouvons agir !

RESPECTER VOS DROITS!



ENSEMBLE NOUS POUVONS AGIR!

Cher(e)s collègues,

Bientôt aura lieu **la grande élection syndicale**, pour les plus de 1 million de salarié·e·s qui travaillent dans les restaurants, bars, brasseries, hôtellerie, hôtellerie de plein air.

Le syndicat est votre interlocuteur pour connaître et défendre vos droits.

Des salarié·e·s ont choisi de s'engager avec **SUD Hôtellerie Restauration** pour défendre vos intérêts :

- **Faire respecter votre contrat de travail**
- **Améliorer vos conditions de travail**
- **Lutter contre toutes les discriminations**
- **La reconnaissance du salarié par le salaire**
- **Négocier un pouvoir d'achat plus fort** (se pose la question de la négociation des salaires dans la branche ces dernières années ?). Le constat de SUD : la négociation des salaires pour le secteur de la restauration n'a donné aucune perspective significative.

En votant SUD Hôtellerie Restauration :

- 1. Devenez acteur de votre vie professionnelle.**
- 2. C'est voter pour l'efficacité, la fiabilité, pour une nouvelle dynamique au service de l'intérêt général.**
- 3. Nous pourrons agir, si vous nous accordez votre confiance.**

**NE RESTEZ PAS SANS VOIX, NE RESTEZ PAS SANS DROIT.
POUR LE CHANGEMENT, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ!
SUD, UN ENGAGEMENT SINCÈRE POUR L'AVENIR.**

**Du 25 novembre
au 9 décembre 2024,
votez et faites voter
SUD Hôtellerie Restauration
– Solidaires**

SUD HR – Bourse du Travail
Annexe Eugène Varlin
85 rue Charlot – 75003 Paris
01 44 85 37 86
sud.hr@yahoo.fr

POUR DE MEILLEURS
SALAIRES, DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL,
VOTONS SOLIDAIRES!



ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES, MÊME CHEZ LES ROUTIERS ?

Le transport routier de marchandises domine largement le transport intérieur terrestre. Selon la dernière étude du Ministère de la Transition écologique publiée en 2021, le TRM comptabilise 89 % des transports terrestres. Ce chiffre est en constante augmentation, avec une hausse de +2,8 % ces dernières années. Pourtant, au-delà de ces chiffres, d'autres sont beaucoup plus terrifiants. Les défaillances des TPE n'ont cessé de progresser et derrière elles, les licenciements de leurs salarié(e)s. **Ne pas voter, c'est donner votre voix à des personnes qui n'auront pas forcément vos attentes. C'est attendre des autres ce que nous pouvons aller conquérir par nous-mêmes.**

SOLIDAIRES, C'EST QUOI ?

SUD, c'est aussi SOLIDAIRES. C'est une organisation syndicale qui, comporte une fédération des transports routiers et une Union SUD Transports. Notre force ! C'est vous, c'est nous, nous qui sommes les milliers de salarié(e)s qui composent les TPE du transport routier de marchandises.

En votant SOLIDAIRES, nous ne laisserons pas les employeurs nous imposer ce que nous ne désirons pas ! Nous ne les laisserons pas nous manipuler et s'appropriier les « richesses » qui nous sont dues !

La crise sanitaire liée à la covid 19 a mis en avant les conditions précaires des travailleurs de l'ombre. À travers sa fédération et son Union SUD Transports, SOLIDAIRES n'a pas attendu que « l'héroïsme » de la seconde ligne soit reconnu pour combattre la précarisation, la corvéabilité et les dérives de cette profession. En 2023, ce sont nos retraites et à travers elles son Congé de Fin d'Activité qui ont été attaqués par un gouvernement peu à même de reconnaître la pénibilité de notre métier.

Ensemble, avec SOLIDAIRES, nous n'aurons de cesse de rassembler afin de ne plus subir, mais d'agir.

L'ÉCOLOGIE, LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI !

Pour SOLIDAIRES, l'Union SUD Transports et ses composantes, la « décarbonisation » du transport passera par le rail et par une coopération entre les différents modes de transports routiers et fluviaux qui exclut la concurrence déloyale et le dumping social et salarial. Cet objectif, vital dans la lutte contre les dérèglements climatiques, ne peut pas être confié aux marchés mais doit faire l'objet de véritables politiques publiques d'infrastructures et de reports modaux et non des discours incantatoires des gouvernements successifs, fixant des objectifs jamais atteints.

Si on considère que l'urgence écologique est là, le transport ferroviaire de marchandises est une des solutions centrales pour répondre à ce défi et doit faire l'objet d'un véritable plan de développement public.

LE PARTAGE DES RICHESSES, UNE UTOPIE ?

C'est pourquoi SOLIDAIRES milite pour la réappropriation et la gestion directe de l'économie, c'est-à-dire concrètement l'instauration au niveau de l'entreprise d'un type de rapports sociaux égalitaires, où chaque travailleur se sent concerné par l'activité de l'ensemble et retrouve, par sa libre insertion dans la collectivité, la maîtrise sur la nature, la destination, l'organisation de son travail. C'est bien à celles et ceux qui produisent les richesses et les services de décider de quoi produire, combien et comment.

C'est donc à partir de la réalité d'aujourd'hui qu'il nous faut réfléchir sur l'autogestion possible de demain, garder comme fil conducteur la planification démocratique et la socialisation des moyens de production et d'échanges. Un demain qui peut sembler très lointain ou même utopique mais qui ne doit pas être abandonné dans nos analyses, revendications ou expressions syndicales. **Soyons force de proposition sur le projet social, sociétal et démocratique que nous voulons construire.**

NO\$ REVENDICATIONS

L'absence des CSE et des institutions représentatives du personnel, l'isolement ou encore la proximité avec l'employeur ne doivent pas être un frein à l'exercice et au respect de nos droits. La pandémie de 2020 a permis de faire prendre conscience de l'importance et de l'utilité des métiers du transport routier. Pourtant, derrière la reconnaissance de l'utilité primordiale de cette profession se cachent une méconnaissance et un dénigrement constant de celle-ci...

Salaires, conditions de travail et d'accueil, pénibilité, pérennité du CFA sont et demeurent les attentes majeures de cette profession.

En votant SOLIDAIRES, nous pourrions changer cela, nous pourrions exiger le respect de nos droits conventionnels.

Nous porterons les revendications de notre profession, nous avancerons vers la reconnaissance et la professionnalisation de notre métier, nous permettons de défendre nos valeurs, qu'elles soient collectives ou individuelles, nous agirons contre toute forme de discrimination.

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE
JE PARTICIPE AUX ÉLECTIONS DANS LES TPE
EN VOTANT POUR SOLIDAIRES**

**SALARIÉ-E-S DE CABINETS
MÉDICAUX PRIVÉS, DE PETITES
ENTREPRISES OU STRUCTURES
ASSOCIATIVES DU SOIN
À DOMICILE. INVISIBLES-E-S
DEPUIS TOUJOURS, NOTRE
ENGAGEMENT EST VITAL!**



ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA RECONNAISSANCE ET LA REVALORISATION DES NOS MÉTIERS

Avec le virage domiciliaire voulu par le gouvernement et la crise profonde que traversent les secteurs de la Santé, du Social et du Médico-social, résultat de décennies de politiques libérales, la pression sur les salarié-e-s travaillant dans ces petites structures s'accroît chaque jour davantage.

Engagé-e-s en première ligne, au plus près des patients dans les cabinets médicaux, dans les cliniques ; en soutien, dans la proximité et l'intimité des populations les plus fragilisé-e-s au sein de petites entreprises ou associations, nous ne comptons ni nos heures, ni notre dévouement. Pour de nombreuses personnes dans le plus grand dénuement et la plus grande précarité nous restons trop souvent le seul lien social. Dans des secteurs professionnels très majoritairement féminin, isolé-e-s, nous restons invisibles. Souvent à temps partiel subi, afin de permettre plus de « flexibilité » pour nos employeurs, nos conditions de travail se dégradent de jour en jour. Nous formons la grande masse de ces travailleuses et travailleurs en voie d'Uberisation. Sous-payé-e-s, déconsidéré-e-s, devons nous être corvéables à merci ? Non ! Refusons notre précarisation ! Ensemble, luttons à notre émancipation !

Avec l'Union Syndicale Solidaires agissons ensemble :

- **Pour une revalorisation et une meilleure reconnaissance de l'ensemble des métiers des secteurs de la Santé, du Social et du Médico-social.**
- **Pour lutter contre la précarité et les temps partiels subis, pour des métiers reconnus et des contrats décents.**
- **Pour une augmentation massive des salaires.**
- **Pour lutter contre la marchandisation du secteur : « Pas de profits sur la misère ! »**
- **Pour de meilleures conditions de travail avec des temps d'échange, de coordination et de soutien mutuel.**
- **Pour redonner de la dignité à nos métiers et à celles et ceux auprès desquel-les nous intervenons.**

Mobilisons-nous pour que le secteur et les professionnel-les de la Santé, du Social et du Médico-social soient vraiment reconnu-es, autant par les employeurs que par les politiques publiques. On ne lâche rien !

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE
VOTONS SOLIDAIRES!**

ÉLECTIONS DANS LES TRÈS
PETITES ENTREPRISES
ET ASSOCIATIONS DANS
LE SPECTACLE VIVANT :
DÉFENDONS LES
DROITS DE TOUTE-S
SES SALARIÉ-E-S



POUR VALORISER LE SPECTACLE VIVANT, IL EST IMPORTANT DE DÉFENDRE LES DROITS DE SES SALARIÉ-ES PEU IMPORTE LEUR STATUT OU LEUR MÉTIER

L'Union syndicale Solidaires par son syndicat de la Culture, défend les droits et intérêts des travailleurs-euses du secteur du spectacle vivant que celui-ci soit subventionné ou non. La diversité des statuts et des métiers de notre secteur implique d'être présent sur le terrain au côté des salarié-es comme le font nos équipes syndicales dans les lieux culturels ou dans des collectifs militants. C'est ainsi en agissant dans la rue et dans les structures culturelles mais aussi au sein de la branche des entreprises artistiques et culturelles que nous arriverons à gagner de nouveaux droits et à faire reconnaître l'importance de la Culture dans notre société.

Notre organisation tente depuis plusieurs années de faire entendre la voix des travailleurs-euses des petites structures culturelles, celles qui tentent de survivre dans la course aux subventions. Les salarié-es de ces structures font face à la complexité des montages financiers (multiplication des partenaires, cahier des charges contraignant, diminution drastique des coproductions) avec des temporalités inconciliables. Très souvent, cela s'accompagne du non-respect du droit du travail (bas salaires, heures supplémentaires non comptabilisées, travail gratuit, tentation d'imposer du micro-entreprenariat, ...) où la moindre

critique quant à la gestion de la structure peut être interprétée comme un refus d'adhérer au projet artistique du lieu.

A côté de cela, notre régime d'intermittence est dans le collimateur du gouvernement qui ne cesse de réformer l'assurance chômage et de vouloir faire des économies sur le dos des travailleurs-euses. De même, les coupes budgétaires annoncées et à venir sur la création vont impacter notre secteur. Nous refusons la politique culturelle d'austérité qui est en train de se mettre en place et menace aussi bien nos emplois que nos conditions de travail.

ENSEMBLE NOUS NOUS BATTRONS !

Contre la précarité, il nous faut de meilleures conditions d'emploi :

- Pour l'augmentation immédiate des bas salaires : salaire minimal de 2000 € net mensuel et 400 € d'augmentation immédiate ;
- Pour une assurance chômage étendue en termes de conditions d'ouverture de droits (maintien des droits pour les arrêts maladie de – de 3 mois, facilitation du droit d'option vers les annexes) et son élargissement aux artistes/auteur-rices ;
- Pour lutter contre le recours aux microentreprises, obligation du recours à l'intermittence et embauche en CDI.

Pour une culture émancipatrice, il nous faut plus de garanties :

- Pour une autre politique culturelle qui réponde prioritairement aux besoins des travailleurs-euses artistes, technicien-nes et personnel administratif ;
- Pour une augmentation conséquente des budgets alloués (compagnies, lieux non institutionnels).

Pour une meilleure représentation des salarié-es, il nous faut plus de libertés et de droits :

- Pour une égalité femmes-hommes réelle en termes de salaires et d'accès aux postes à responsabilité ;
- Pour un accès garanti aux congés maternité/paternité, arrêt maladie, à la formation continue, à la protection complémentaire, à la médecine du travail, etc. ;
- Des instances représentatives du personnel spécifiques dans les structures de – de 11 salarié-es ;
- Une présence effective des salarié-es ou de leurs représentant-es dans les CA avec un droit de veto suspensif.
- Une obligation pour les directions de lieux et de compagnies de se former en droit du travail.

**Du 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
VOTEZ ET FAITES VOTER
Solidaires**